



# Ensemble pour l'équité

BULLETIN INTERSYNDICAL, VOL. 1, N° 6, 13 JUIN 2003



Première rencontre avec Monique Jérôme-Forget

## Une rencontre décevante !

Le 30 mai dernier, les représentants et les représentantes de l'intersyndicale ont eu l'occasion de rencontrer la nouvelle présidente du Conseil du trésor, Mme Monique Jérôme-Forget, à ses bureaux de Montréal. Malheureusement, cette rencontre n'a pas permis de faire véritablement avancer le dossier de l'équité salariale pour les travailleuses du secteur public. Tout au plus, les présidences de la CSN, de la FTQ, de la CSQ et du SFPQ, ainsi que la trésorière de la FIIQ, se sont faits confirmer que le gouvernement avait toujours l'intention de régler ce dossier... « dans les meilleurs délais »!

### Rien avant le dépôt du budget

Brandissant le spectre de « l'impasse budgétaire » de 4,3 milliards de dollars qui menacerait l'équilibre budgétaire, aux yeux du gouvernement libéral, Mme

Jérôme-Forget s'est dite dans l'impossibilité de présenter une proposition formelle à l'intersyndicale avant le dépôt du budget de son collègue Yves Séguin. En clair, cela signifie que l'échéancier des travaux sur l'équité salariale sera encore reporté. Les représentantes et les représentants de l'intersyndicale se sont dit très déçus de l'attitude du nouveau gouvernement, lui qui, avant les élections, reprochait au gouvernement de Bernard Landry de se traîner les pieds dans le dossier de l'équité salariale.

### L'équité avant la négociation

Les porte-parole de l'intersyndicale ont signifié clairement à la ministre que la question de l'équité salariale devait être réglée avant d'entreprendre les négociations concernant le renouvellement des conventions collectives du secteur public. Pour les cinq organisations syndicales, il est clair qu'il s'agit de

deux sujets qui doivent être traités distinctement. C'est d'ailleurs en grande partie pour cette raison, que la majorité des organisations composant l'intersyndicale ont accepté de prolonger d'un an leur actuel contrat de travail.

Depuis mai 2001, un travail colossal a été réalisé pour en arriver à une entente négociée en matière d'équité salariale. « Nous pouvons entreprendre dès maintenant le dernier droit de nos travaux conjoints; il s'agit d'une question de volonté politique », ont fait valoir les leaders syndicaux à la présidente du Conseil du trésor.

Mme Jérôme-Forget a, pour sa part, rappelé qu'elle était en fonction depuis un mois seulement et que le dossier de l'équité salariale était fort complexe. Elle s'est cependant engagée « à bien faire ses devoirs » afin d'être en mesure de présenter une proposition formelle à l'intersyndicale dans les meilleurs délais.

---

L'équité salariale dans le secteur public :

# NOUS SOMMES PRÊTS!

Profitant du début des travaux de la 37<sup>e</sup> législature de l'Assemblée nationale du Québec, plus d'un millier de militantes et de militants de l'intersyndicale se sont rassemblés devant l'Hôtel du Parlement afin de rappeler au nouveau gouvernement libéral ses engagements en matière d'équité salariale pour le secteur public.

Ce rassemblement, aux allures de fête champêtre, s'est déroulé sous un soleil radieux. Musiciens, clowns et échas-siers étaient également de la partie. La contribution de tous et de toutes a permis d'illustrer de façon imagée tout le chemin parcouru depuis le début des travaux sur l'équité salariale. C'est ainsi que des militantes et des militants de l'intersyndicale se sont livrés à une joute amicale prenant la forme d'une course à obstacles, afin de rappeler les nombreuses embûches rencontrées par l'intersyndicale dans le cadre de ses travaux conjoints avec le Conseil du trésor.

À cet égard, rappelons que depuis mai 2001, ces travaux ont permis de franchir de nombreuses étapes devant nous conduire vers l'atteinte de l'équité salariale dans le secteur public. D'abord, les catégories d'emplois et leur prédominance sexuelle ont été déterminées. Puis, un plan d'évaluation et un questionnaire permettant d'évaluer chacun des emplois ont été convenus. Par la suite, de juin à octobre 2002, pas moins de 10 000 enquêtes ont été réalisées dans les différents milieux de travail. Enfin, depuis l'automne 2002, l'intersyndicale a compilé les résultats des enquêtes, évalué et validé les catégories d'emplois et déposé à la partie patronale le résultat de la très grande majorité de ses évaluations. Il s'agit d'une somme de travail remarquable.

Tour à tour, Lucie Martineau, vice-présidente du SFPQ, Lina Bonamie, vice-présidente de la FIIQ, Sylvie Neilson, co-responsable des travaux techniques pour la FTQ, Louise Chabot, vice-présidente de la CSQ, et Louis Roy, vice-président de la CSN, ont rappelé qu'il est impératif d'accélérer la cadence des discussions afin d'en arriver à un règlement sa-



tisfaisant, et ce, dans les plus brefs délais. « Depuis mai 2001, un travail colossal a été réalisé dans le but d'en arriver à un règlement négocié avec le gouvernement. Nous en sommes maintenant au dernier droit. Le gouvernement doit démontrer sa volonté politique de régler ce dossier », ont indiqué les porte-parole.

Le clou de cette activité a été, sans nul doute, la participation surprise de Jean Charest et de Monique Jérôme-Forget, personnifiés par des militants de l'intersyndicale, qui sont venus distribuer les premiers chèques d'équité salariale. Leur arrivée a été saluée bruyamment par les participantes et les participants qui étaient venus leur dire : « l'équité salariale dans le secteur public : Nous sommes prêts! »

# *Message important à transmettre à tous les membres*

## **RAJUSTEMENT SALARIAL RELIÉ À LA RELATIVITÉ SALARIALE**

Certains, certaines d'entre vous ont reçu ou recevront au cours des prochaines semaines ou prochains jours une rétroactivité et un léger rajustement salarial relié à l'équité salariale.

Ce rajustement ne règle en rien le dossier de l'équité salariale. Il n'y a en effet aucun lien entre cet ajustement et tous les travaux entrepris depuis que nous avons accepté de prolonger d'une année notre convention collective.

Depuis 1989, des exercices de relativité salariale ont été effectués dans le secteur public. La Commission d'équité salariale

issue de la loi sur ce même sujet a rendu, il y a un an, une décision à l'effet que ces exercices de relativité salariale répondaient, à quelques exceptions près, aux dispositions de la loi.

La principale exception visait la façon dont le Conseil du trésor mesurait les écarts salariaux entre les catégories d'emplois masculines et les catégories féminines. Le rajustement salarial découle donc de ce rattrapage.

Les dispositions de la loi prévoient aussi que les versements peuvent être échelonnés sur 4 ans en 5 versements, le premier étant dû

au 21 novembre 2001 et les suivants au 21 novembre de chaque année.

Rappelons-le, ces versements n'ont rien à voir avec les travaux d'équité salariale en cours depuis maintenant plus de deux ans. Ces versements ne règlent donc pas le dossier et ne permettent pas, selon nous, d'atteindre nos objectifs en équité salariale.

La lutte pour obtenir justice dans ce dossier est donc à poursuivre.

Ce bulletin a été produit en collaboration par :

**Luc Allaire (CSQ)**

**Stéphane Caron (SFPQ)**

**Louis Cauchy (FTQ)**

**Micheline Poulin (FIIQ)**

**Jacqueline Rodrigue (CSN)**

Vous êtes invités à reproduire le contenu de ce bulletin, en tout ou en partie, le plus largement possible en mentionnant la source.

Photo : **Hélène Rochon**

Graphisme et impression :

**Legris service Litho inc.**

